

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

**Session régulière du 1<sup>er</sup> août 2016**

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 1er août 2016, à l'heure et au lieu habituel

Sont présents :       Mme Georgette Bouchard  
                              Mme Édith Lalancette  
                              Mme Louise De Launière  
                              M. Serge Dufour  
                              M. Michel Mercier  
                              M. André Côté

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay.

Est également présente, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à titre de secrétaire d'assemblée.

Raphael Langevin, l'employé municipal ainsi que quelques citoyens assistent à la rencontre.

**Résolution no 3615-08-16   Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé et que le sujet «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la session:

ADOPTÉE

**Résolution no 3616-08-16   Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2016**

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session régulière du 5 juillet 2016.

**EN CONSÉQUENCE ;  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 5 juillet 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no 3617-08-16   Ratification des comptes**

- a) Liste des comptes déjà payés en juin 2016 + salaire sec.-très, les paiements directs et les chèques no 466 à 491 incl. : \$ 444 442.57
- b)       Liste des comptes à payer au 05 juillet 2016 :       \$ 16 371.12

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la liste des comptes soit acceptée telle que rédigée.

ADOPTÉE

### **Résolution no 3618-08-16   Lancement du site Internet**

**ATTENDU QUE** la municipalité avait entamé des démarches pour l'instauration d'un site Internet;

**ATTENDU QUE** Mme Cathy Tremblay de TNT Atelier nous a avisés que le site était prêt à être mis en ligne;

**ATTENDU QUE** pendant la séance, une démonstration du site Internet a été présentée;

#### **II EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le lancement officiel du site Internet en ligne et;

**QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre le paiement final de 1724.63\$ à l'ordre de TNT Atelier;

ADOPTÉE.

### **Résolution no 3619-08-16   Comptoir solidaire**

**ATTENDU QUE** les travaux nécessaires pour rendre le local au sous-sol conformes aux normes du code du bâtiment entraînent des coûts exorbitants;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de l'épicerie avaient démontré de l'intérêt pour s'installer dans le local de la salle intergénérationnelle;

**ATTENDU QUE** pour s'installer à cet endroit, l'inspecteur des assurances demande de faire inspecter le circuit électrique par un électricien;

#### **II EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte le nouvel emplacement du comptoir solidaire, soit dans la salle intergénérationnelle et;

**QUE** le conseil municipal s'engage à faire inspecter le local par un électricien afin de s'assurer qu'il soit conforme;

ADOPTÉE.

### **Embellissement**

Mme Louise de Launière fait un suivi afin de savoir l'opinion du conseil sur les jardinières que le comité de développement économique a fait installer au début de l'été. Le conseil semble satisfait de l'embellissement que cela a apporté. De plus, Mme de Launière demande à ce que l'arrosage des plantes soit fait par l'employé municipal d'ici la fin de l'été.

Elle nous informe que le comité de développement économique désire effectuer des travaux d'embellissement dans le parc intergénérationnel et demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord afin d'utiliser les fonds prévus au budget pour l'embellissement afin d'effectuer ces travaux. Le conseil lui demande de fournir une évaluation des coûts des travaux.

**Résolution no 3620-08-16 Logement du milieu**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a demandé à l'architecte de venir faire un plan pour le futur logement de Mme Carolle Parent;

**ATTENDU QUE** des travaux majeurs doivent être effectués pour rendre le logement adéquat aux besoins de Mme Parent;

**ATTENDU QUE** l'architecte a proposé un plan d'aménagement convenable;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise l'architecte à effectuer les plans et devis afin d'entrer en processus de soumission;

ADOPTÉE.

**Résolution no 3621-08-16 Recommandations suite à la visite de l'inspecteur des assurances**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu un tableau relevant les recommandations à effectuer suite à la visite de l'inspecteur des assurances;

**ATTENDU QUE** plusieurs petits et moyens travaux sont à prévoir afin de rendre l'édifice municipal conforme à la sécurité;

**ATTENDU QUE** la date limite pour effectuer les travaux des recommandations est le 21 octobre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette s'engage à effectuer tous les travaux nécessaires aux recommandations de l'inspecteur des assurances d'ici le 21 octobre 2016;

ADOPTÉE.

**Résolution no 3622-08-16 Colloque de l' A. D. M. Q.**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a reçu une invitation à participer au colloque de zone de l'A. D. M. Q. donné le 15 septembre 2016 à l'Orée des Champs à Saint-Nazaire au coût de 60.00\$ par personne;

**ATTENDU QUE** le colloque de zone comprend plusieurs activités de formation;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette autorise la directrice générale à s'inscrire au colloque de zone de l, A. D. M. Q et à émettre le chèque de 60.00\$ lié à son inscription;

ADOPTÉE.

**Résolution no 3623-08-16 Formation de l'A. D. M. Q.**

**ATTENDU QUE** la directrice générale doit suivre une formation obligatoire auprès de l'A. D. M. Q.;

**ATTENDU QUE** la formation : Le directeur général secrétaire-trésorier dans son environnement public, politique et administratif est disponible en formation à distance au coût de 319.63\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à suivre la formation obligatoire de l'A. D. M. Q. et d'émettre le chèque lié à son inscription;

ADOPTÉE

**Résolution no 3624-08-16 Concassage par Claveau et fils**

**ATTENDU QUE** Claveau et fils a fait une offre de concassage à la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'offre se détaille de cette façon : 3000 tonnes de concassé au coût de 8.00\$ / tonne certifiée MTQ + taxes;

**ATTENDU QU'il** est inclus dans cette offre la mobilisation et la démobilisation, le concassage, le certificat de conformité, les essais de laboratoire, les redevances d'achat à la MRC de Maria-Chapdelaine et les permis;

**ATTENDU QU'il** est exclu de cette offre le chargement, la pesée et le transport, l'installation d'une clôture après les travaux de concassage les taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise Claveau et fils à concasser 3000 tonnes au coût de 8.00\$ / tonne + taxes selon les détails de l'offre mentionnés plus haut ;

ADOPTÉE

**Résolution no 3625-08-16 État des routes de la municipalité**

**ATTENDU QUE** des citoyens se sont plaints de l'état des routes de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la route du rang Saint-Joseph, la route de la Rivière-aux-Rats et celle du rang Saint-Pierre, situées entre St-Eugène-d'Argentenay et Notre-Dame-de-Lorette sont des routes appartenant au Ministère des transports du Québec et qu'elles sont endommagées par le transport qui ne cesse d'augmenter;

**ATTENDU QUE** le rang Saint-Antoine et le rang Sainte-Anne appartiennent à la municipalité et qu'elles sont abimées par le transport de bois;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à formuler une plainte au MTQ afin qu'il entretienne la route sous sa responsabilité et;

**QUE** la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette demande au bureau de mise en marché des bois, au député régional et aux compagnies forestières qu'à l'avenir, le transport de bois dans notre municipalité devra s'effectuer en saison hivernale, et que les compagnies forestières se verront dans l'obligation de remettre les routes en bon état suite à leurs opérations ;

ADOPTÉE.

**Résolution no 3626-08-16 Levée de la rencontre**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à 20 heures 35 minutes.

ADOPTÉE.

---

Daniel Tremblay, maire

---

Nadia Cloutier-St-Pierre, D. G.